



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MUTUELLE : l'équilibre a un coût

Évolution des taux de remboursements de la complémentaire santé Topaze au 1er janvier 2025

Depuis quelques années, l'État transfère de plus en plus de charges de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé (mutuelles). Conséquence, les mutuelles ont annoncé des augmentations des cotisations autour de 6% pour 2025.

À France Télévisions, l'accord « Mutuelle » négocié par l'entreprise propose de très bonnes garanties par rapport à d'autres mutuelles. Mais, pour que ce haut niveau de prestation soit garanti, notre régime doit être à l'équilibre. Or, en 2024, notre complémentaire santé obligatoire affichera un déséquilibre. Il faut donc rétablir la situation, en trouvant des marges de manœuvre.

Face à cette situation, 3 hypothèses :

- Discuter d'une augmentation des cotisations avec les organisations syndicales : la Cfdt ne l'a pas souhaité, aussi parce que les salaires n'ont pas suivi l'inflation ces dernières années.
- Adapter les garanties afin de permettre le maintien d'un bon niveau de prestations sans augmenter les cotisations.
- Faire un mixte des 2, tout en sachant que nous devons revoir le niveau de cotisations.

Audiens et FTV ont donc travaillé sur ce dossier, y associant les organisations syndicales. Sachant qu'au final, c'est la direction de FTV qui décide et qui signe le contrat avec la Mutuelle.

DÉCEMBRE 2024

La Cfdt a estimé que **les soins les plus courants devaient rester intégralement pris en charge** ; et que **les efforts ne devaient pas peser sur les 90% des salariés qui ne font pas appel à des services qui pratiquent de très gros dépassements d'honoraires**.

Notre voix a été entendue. La solution retenue pour 2025 est d'ajuster le régime pour que seules les dépenses les plus importantes, peu fréquentes et ayant un impact significatif sur le régime soient impactées. Seul le remboursement de certains actes spécifiques, qui débordent largement les coûts habituels des prestations, sera diminué. Celui de la plupart des soins, donc l'optique, la pharmacie, l'ostéopathie, etc., reste inchangé. Les salariés sont également invités à utiliser le réseau **ITELIS** référençant 15 000 professionnels de santé qui pratiquent des prix négociés (optique, dentaire, audio, chirurgie réfractive, ostéopathie, chiropraxie, psychologie et diététique).

Mais nous savons déjà que ces mesures ne seront probablement pas suffisantes pour absorber l'ensemble des transferts de compétences de la sécurité sociale vers les mutuelles, tant l'Etat souhaite désengager la sécurité sociale.

L'objectif de ces ajustements **n'est donc qu'une étape** pour garantir la pérennité et l'équilibre de notre régime de complémentaire santé, tout en continuant à offrir, aux salariés de FTV, une couverture de qualité pour l'essentiel de leurs besoins.

La Cfdt estime qu'il est nécessaire de maintenir une couverture santé de qualité et adaptée à vos besoins, et la solidarité qui est au cœur de notre régime collectif, et de préserver de bons niveaux de remboursement pour les soins essentiels à votre santé.



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21 - cfdtgroupe@francetv.fr